



Déclaration préalable/CTPD DU 28/01/2010

Le SE-UNSA et l'UNSA Education ont appelé à la grève et à la participation aux manifestations le jeudi dernier 21 janvier, pour dénoncer la politique de forte baisse de l'emploi public particulièrement dans l'Education Nationale et pour exiger le retrait des décrets d'application du recrutement et de la formation des enseignants.

Concernant le premier point ce sont 16 000 postes qui seront supprimés à la rentrée 2010 dans l'Education Nationale. Dans l'académie de Bordeaux, les prévisions font état d'un gain de 2 200 élèves et la rentrée devrait se faire avec une perte de 10 emplois par rapport à cette année (+142 au titre de la démographie et du rééquilibrage entre les académies mais - 152 conséquence de la suppression des stagiaires IUFM).

Dans les collèges girondins, les moyens attribués pour les 600 élèves supplémentaires permettent tout juste d'atteindre le H/E actuel. Impossible donc d'espérer un tant soit peu d'amélioration des conditions d'enseignement dans les collèges pourtant si difficiles actuellement. Conditions d'ailleurs qui vont se dégrader dans les SEGPA puisque l'on peut noter une légère diminution des moyens pour une légère augmentation des effectifs.

Dans les L.P nous sommes actuellement encore dans une année charnière, une année transitoire où aux élèves engagés dans le cursus 3 ans s'ajoutent encore les élèves qui poursuivent en Bac Pro après le BEP, donc une augmentation sensible des effectifs qui entraîne globalement une augmentation des moyens. Ce n'est que dans deux ans, à la rentrée 2012 que nous pourrons véritablement mesurer les effets sur les moyens et donc sur les personnels de la perte d'une année de formation dans le cadre de la généralisation du BAC PRO 3 ans.

Lors du CTPD du 9 Février où seront examinés les moyens des lycées, nous serons attentifs à ce que les engagements, exprimés à la fois par le ministre et par le Recteur pour conserver les moyens actuels des lycées soient effectivement respectés. Mais il est un nombre qui n'apparaît pas dans les documents de ce CTPD c'est le nombre d'emplois réservés au remplacement. En effet le Recteur a décidé de compenser les 152 emplois de stagiaires IUFM retirés des établissements par autant d'emplois pris sur les moyens de remplacement.

Les conditions de remplacement vont encore se détériorer un peu plus alors que de nombreuses disciplines sont déjà sinistrées en la matière. De nouveaux vacataires qui assument pourtant déjà largement les remplacements vont augmenter par le simple fait que les reçus-concours qui dès la rentrée 2010 seront affectés à temps plein dans

des classes devraient effectuer dans l'année deux périodes de stage de six semaines chacune et devront donc être remplacés.

Ceci est une autre conséquence de la réforme du recrutement et de la formation. Outre qu'elle a permis la suppression de nombreux emplois, cette réforme est néfaste en bien des points. Néfaste pour les élèves. En effet les professeurs stagiaires intégreront leur classe sans véritable formation et ils devront être remplacés lorsqu'ils partiront en stage. Ainsi sur l'année trois enseignants se succéderont devant les mêmes élèves, collègues souvent inexpérimentés et sans formation. Mieux vaudra pour les élèves d'éviter de se trouver dans cette situation. Qui a bien pu inventer un dispositif pareil ? Néfaste aussi pour la qualité de l'enseignement à venir. A vouloir privilégier le tout disciplinaire, la formation néglige les aspects pédagogiques, la gestion de la classe, de la difficulté ou du décrochage scolaire, l'interdisciplinarité, etc....

Alors il est vrai que les étudiants candidats pourront se porter volontaire pour un stage en responsabilité. Mais combien seront-ils, sachant qu'ils devront alors en même temps préparer le concours, l'examen du master 2 et 18 heures de cours pendant six semaines. On peut même penser qu'ils n'auront pas intérêt à se porter volontaires. Néfaste donc aussi pour les étudiants candidats aux concours.

Pour toutes ses raisons et d'autres encore non explicitées ici, le SE-UNSA et l'UNSA Education exigent encore le retrait des décrets d'application de cette réforme qui constitue un formidable retour en arrière.